

GALFINGUE

www.galfingue.fr

ECHO N° 21
Juillet 2015



De gauche à droite :

Sergent Ludovic EGLIN
Caporal Frédéric ESCHEN
Caporal Jérémy MEYER
Caporal Michaël KABUSS
Sapeur Vanessa HERRERA
Adjudant Joëlle KIEFER



Infirmière Sapeurs Pompiers
Lucille BITSCHENE

Bulletin d'information communal



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Nous sommes désormais au cœur de la période estivale qui nous a déjà largement inondés de soleil et de chaleur. Quelques règles de prévention vous sont rappelées dans cet édito notamment à l'intention des personnes vulnérables, mais la règle la plus élémentaire est de garder une vigilance accrue et bienveillante à l'intention de notre entourage et notre voisinage. Le secrétariat de la Mairie reste à votre service ainsi que les services d'urgence et de secours.

C'est une des raisons pour laquelle je souhaitais mettre à l'honneur et rendre un hommage tout particulier en ouverture de cet édito à notre corps local de première intervention des Sapeurs Pompiers volontaires de Galfingue. Comme vous le savez sans doute, tel que indiqué à la page 6, la convention entre les CPI de Galfingue et de Heimsbrunn a été résiliée par la municipalité de Heimsbrunn. A l'heure où la mise en commun de moyens devient incontournable, nous déplorons amèrement cette fin de collaboration au service de l'intérêt général.

Qu'à cela ne tienne : ce nouvel échec de rapprochement, après les multiples tentatives passées et initiées par la commune de Galfingue n'a fait que renforcer notre détermination.

C'est ainsi que vous pouvez, chers Galfinguois être fiers avec moi de la renaissance d'une équipe soudée et motivée proche de vous, pour assurer votre sécurité avec le soutien en investissement financier de votre municipalité pour lui permettre d'intervenir dans les meilleures conditions.

Suite à une disponibilité bien compréhensible de 6 mois, j'ai fait nommer par arrêté du 15-04-2015, Joëlle KIEFER au grade d'Adjudant, qui a repris la fonction de Chef de centre après un intérim assuré par le Sergent Ludovic EGLIN qu'il faut remercier pour son investissement personnel sur cette période.

De même, j'ai fait nommer au grade de Caporal le 20-07-2015 le Sapeur 1^{ère} classe Frédéric ESCHEN.

La municipalité remercie l'ensemble de cette équipe pour son engagement volontaire d'avoir relevé le défi de cette reconstruction.

Ils sont désormais plus que jamais prêts à accueillir l'un ou l'autre volontaire qui pourrait se découvrir cette noble vocation de Sapeur Pompier volontaire pour venir grossir nos effectifs.

Plutôt que de vous développer l'ensemble de nos décisions prises et projets que vous découvrirez dans les comptes rendus reproduits et dossiers présentés ci-après, l'aménagement de la Place Triviez-Fernandez est désormais devenu réalité. Ces travaux, dont l'aboutissement est programmé au mois d'octobre, viendra parachever l'ensemble du programme d'accessibilité de l'arrêt de bus de la ligne 52 et du parvis de l'église en redonnant un nouveau cachet à notre centre village par la mise en place d'un abri bus, d'un monument aux morts absent jusqu'alors de l'espace public et d'une fontaine.

Un autre évènement se profile le 11 septembre prochain à l'intention de tous les habitants de notre commune, petits et grands, s'agissant de la mise à disposition par la commune aux membres de la section bibliothèque de l'ALAG du nouvel espace culturel municipal. Cette date sera une journée porte ouverte et elle marquera l'ouverture officielle dans ce nouveau lieu privilégié et exceptionnel. C'est le résultat d'un travail de partenariat avec M. Edmond KUREK et M. André KIEFER, les chevilles ouvrières et bénévoles du fonctionnement de votre bibliothèque que je remercie pour leur engagement. Elle permettra de vous y accueillir nombreux je l'espère.

Il me paraît également essentiel de devoir vous informer sur les effets indésirables possibles du projet de loi « NOTRe » nouvelle organisation territoriale de la République qui bouleverse le paysage de l'organisation territoriale en France notamment en signant l'absence de considération des territoires ruraux qui pourtant constituent un maillage fort de la richesse et la diversité de notre pays.

Cette vision dogmatique de la recentralisation du pouvoir conçue par des technocrates loin des réalités du terrain ne donnera une fois de plus aucun résultat sur la fameuse simplification administrative tant attendue... Nous sommes à nouveau dans un système d'imbrication complexe de compétences et de responsabilité qui paralyse le pays et qui, en aucun cas supprime des niveaux du fameux « mille feuilles » afin de gagner en lisibilité et en simplicité. La pensée unique qui vise au démantèlement en règle de la clause générale de compétence acquise aux communes est une injure aux milliers d'élus bénévoles qui veillent au grain des bourses de nos collectivités. Comme toujours, les économies recherchées ne se font pas à bon escient ni au bon endroit disculpant ainsi les



LE MOT DU MAIRE

vrais responsables de nos écarts budgétaires constatés depuis 30 ans. Ce n'est pas non plus le passage de 22 régions à 13 régions qui créeront des effets d'économie d'échelle. Bien que la réforme territoriale mainte fois évoquée par des gouvernements successifs soit nécessaire, on assiste à des choix autocratiques et imposés sans concertation, pris une nouvelle fois en dépit du bon sens. Votre Conseil Municipal a adopté le 29 juin une motion de contestation prise en ce sens pour s'élever contre ce qui est une injure aux territoires ruraux pour sauvegarder le niveau de proximité préféré des français : la commune !

A l'inverse, celle-ci reste bien reconnue lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des réformes coûteuses et mal adaptées tels les rythmes scolaires ou la modification de l'instruction des demandes d'urbanisme.

En d'autres termes, faire payer ceux qui depuis toujours sont attentifs aux deniers publics tout en les privant de compétences pour se permettre de justifier auprès de Bruxelles du respect des règles et de la maîtrise des déficits publics de l'état.

En résumé, les vrais responsables ne sont jamais pris en

flagrant délit et mieux encore on répercute les sacrifices à la commune tout en continuant à marcher sur la tête.

Même si ce passage dépasse de loin le périmètre de notre village, il n'est pas moins essentiel de vous en faire part pour comprendre les conséquences et effets directs que nous aurons à supporter dans notre quotidien, mais tout cela reste très insidieux et très peu explicité par nos médias !

Je peux néanmoins vous assurer de la détermination de votre Conseil Municipal pour continuer à agir et à décider pour le bon besoin de l'intérêt général de proximité, c'est-à-dire vous, chers concitoyens.

Bien amicalement et bonnes vacances à tous.

Votre Maire,
Christophe BITSCHENE

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 Janvier 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son Maire Christophe BITSCHENE.

Renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 :

Validation des candidatures admises à participer à l'adjudication.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) du 5 janvier 2015, après en avoir délibéré :

° décide de valider les candidatures pour le lot unique de la chasse communale de

M. Claude MUTH domicilié 8B, rue des Prés – 68990 Galfingue
et de

M. Louis ROTH domicilié 12 rue Hohrain – 68990 Heimsbrunn ;

° approuve le montant de la mise à prix à 2 800 Euros.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 09 Février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son Maire Christophe BITSCHENE.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2014

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JANVIER 2015

3° LOI ALUR DU 24 MARS 2014 : CONVENTION AVEC LA VILLE DE MULHOUSE RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL

Le Maire rappelle la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

La Ville de Mulhouse propose aux communes intéressées de prendre le relais des services de l'Etat (DDT) et d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme sous forme d'une prestation de service.

La contrepartie financière pour notre Commune à la réalisation de cette prestation a été estimée sur la base de l'instruction de l'ensemble des actes d'urbanisme, et calculée à partir des chiffres fournis par la DDT concernant les quatre dernières années, s'élèverait à **3 110 €**.

Après ces explications, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la ville de Mulhouse, relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

4° INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Il est rappelé par le Maire que dans l'attente du vote du budget 2015 la commune peut décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition du Maire.

5° RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2015 AU 01 FEVRIER 2024 : RESULTAT DE L'ADJUDICATION

L'adjudication de la chasse pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024 a eu lieu le 19 Janvier 2015.

M. Louis ROTH domicilié 12 rue Hohrain à HEIMSBRUNN est le nouvel adjudicataire de la chasse communale pour les 9 années à venir.

Le loyer annuel a été adjugé à 3 700 €.

Le Conseil Municipal en prend note et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Maire rappelle que contrairement au bail précédent, le produit de la location de la chasse est reversé à la Commune et destiné à l'entretien des chemins ruraux et forestiers communaux.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 30 Mars 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2015

2° COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014

Mme Françoise HANSER, 1^{ère} Adjointe, rend compte à l'ensemble des conseillers des résultats des comptes administratifs 2014 :

1. de la Commune :

SECTION	REALISE en 2014		RESULTATS DE L'EXERCICE 2014	RESULTATS DE CLOTURE 2014
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	360 436.94	464 909.55	104 472.61	104 472.61
Investissement	116 613.18	159 259.23	42 646.05	314 911.78
Total	477 050.12	624 168.78	147 118.66	419 384.39

2. du CCAS :

Excédent de fonctionnement : 405.02 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes Administratifs 2014, et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la Commune en compte de réserve de la section d'investissement du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2014, établis par la Trésorerie de Mulhouse-Couronne.

M. le Maire remercie Mme Françoise HANSER pour la présentation des comptes administratifs.

Il tient également à la remercier pour le suivi financier réalisé au quotidien.

Les investissements ont pu être réalisés en gardant toujours à l'esprit de veiller à la bonne gestion des deniers publics, et face à des contraintes financières et réglementaires de plus en plus exigeantes.

3° BUDGETS PRIMITIFS 2015 : présentés par M. Christophe BITSCHENE, Maire

La préparation du budget doit conduire à évaluer de façon précise et objective les dépenses et les recettes de l'année. Les dépenses sont essentiellement liées à la gestion des frais de fonctionnement courant, les frais de personnel, les projets à venir....

En matière de recettes, le budget intègre les dotations de l'Etat (en nette diminution) et définit les niveaux de la fiscalité, les produits d'exploitations, l'autofinancement et l'emprunt.

Toutefois le budget se veut ambitieux pour les différents investissements et travaux projetés :

- acquisition de divers matériels (outillage, informatique, pompiers), de mobilier (bibliothèque) d'un véhicule pour les services techniques ;
- aménagement de la place de l'église ;
- réfection de chemins ruraux ;
- frais d'étude pour la modification du POS en PLU ;
- frais d'étude et remplacement du système de chauffage des bâtiments communaux ;
- participation à la M2A pour la construction de la bibliothèque dans l'ancienne grange dîmière.

a) Le budget principal de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses à **453 500 € pour la section de fonctionnement et à **599 820 € pour la section d'investissement****

- Pour la dix-neuvième année consécutive, les taux des 3 taxes sont maintenus :

. taxe d'habitation	:	9.91 %
. taxe foncière bâti	:	11.48 %
. taxe foncière non bâti	:	55.59 %

- Les subventions communales et autres dont l'extra-scolaire sont votées pour 38 000 €.

b) Le budget du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 405 €.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets primitifs présentés

4° DEMANDES DE SUBVENTIONS :

4.1. Subvention Parlementaire pour l'aménagement de la Place Trivier-Fernandez

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour 25 000 €.

4.2. Subvention Départementale (Projet d'Intérêt Local) pour l'aménagement de la Place Trivier-Fernandez

Le Conseil Municipal sollicite une subvention (PIL) pour 5 000 €.

4.3 Subvention Régionale pour l'étude de faisabilité chaufferie bois

M. le Maire expose que dans le cadre de l'étude de faisabilité technico économique d'une chaufferie automatique au bois de la région, la Région Alsace, en partenariat avec l'ADEME, est susceptible de subventionner cette étude énergétique jusqu'à 70 %.

Les bâtiments en question sont l'atelier communal, la caserne de pompiers, la salle polyvalente, la mairie, la grange dîmière transformée en périscolaire et bibliothèque, le presbytère et un logement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

° Valide le devis de la Sarl VITO CONSEILS pour un montant HT de 7 750 € ;

° Sollicite la subvention régionale qui est susceptible de s'élever à 5 425 € du montant éligible de l'étude chiffrée à 7 750 € HT.

(Le coût de l'étude déduction des aides potentielles serait de 2 325 € HT).

4.4. Subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015

Monsieur le Maire expose l'aménagement de chemins ruraux et dont le coût prévisionnel s'élève à environ 4 200 € HT soit 5 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 4 200 €

DETR : 1 000 €

Autofinancement communal : 3 200 €.

5° CONVENTION AVEC M2A POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PERISCOLAIRE (MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES)

Il y a lieu de déterminer les modalités de collaboration entre m2A et la Commune dans le cadre d'une convention globale privilégiant une mutualisation des moyens matériels pour la mise à disposition des nouveaux locaux « Périscolaire » dans la grange dîmière au 11, rue du 25 novembre ainsi que dans la salle polyvalente.

La convention déterminera également les modalités de participation financière : un décompte de charges sera établi annuellement.

Une clé de répartition a été déterminée :

- Salle polyvalente : 13.33 %
- Grange dîmière : 92.11 %

6° REDECOUPAGE PARCELLAIRE RUE DES PEUPLIERS :

6.1. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES AUTHENTIQUES

Le Maire informe les Conseillers qu'à la suite d'un redécoupage parcellaire rue des peupliers, il est apparu selon le procès-verbal d'arpentage établi par le géomètre que l'emprise communale est partiellement dans le domaine privé des 3 parcelles.

Afin de régulariser cette situation, et de procéder aux transcriptions foncières, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation d'actes d'échange ou de cession ;
- prend acte que ces frais sont à la charge de la Commune.

6.2. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE

Le Maire informe les Conseillers que suite à la construction d'une habitation et d'un cabinet de kinésithérapie au 5a rue des peupliers (parcelle N° 198 Section 2), la Commune a du déplacer un candélabre d'éclairage public situé sur le trottoir.

A cet effet, il est nécessaire de passer une convention de servitude entre la Commune et le propriétaire supportant l'implantation de ce candélabre.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention de servitude « Réseau d'Eclairage Public ».

7° PERSONNEL COMMUNAL – CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – PROPOSITION DE PARTICIPATION AU MARCHE PUBLIC DU CENTRE DE GESTION

8° REVISION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014, une diminution du taux de son indemnité avait été décidée et ramenée à 28.50 %.

Il informe les Conseillers municipaux qu'il souhaite une nouvelle diminution du taux de son indemnité à 22.98 % et propose de répercuter cette diminution du taux (5.52 %) sur l'indemnité des 3 adjoints et du conseiller municipal délégué.

Cette proposition est validée à l'unanimité avec effet au 1^{er} avril 2015.

9° DIVERS : Le point est fait sur les dossiers en cours.

POS – PLU

La consultation pour le choix du Bureau d'Etude va être lancée.

Place Trivier-Fernandez

La première procédure adaptée a été déclarée sans suite.

Une nouvelle consultation va être lancée en 2 lots séparés.

Démarche « zéro pesticide »

La commune souhaite engager une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

Mme Marie-Claire ABRAMATIC est en charge de ce dossier.

Pompiers

Le Maire souhaite apporter un rectificatif à l'article de presse paru dans le journal L'ALSACE du 5 mars 2015 - Compte-rendu du Conseil Municipal de Heimsbrunn –

Suite à la réunion du 18 février dernier en présence des élus de Heimsbrunn, dans les CPI Heimsbrunn – Galfingue, un constat a été dressé d'une incompatibilité croissante dans le fonctionnement commun entre les CPI de Galfingue et Heimsbrunn historiquement liés par une convention de collaboration signée le 01/02/1998.

Une série de dysfonctionnements graves ont été mis en lumière et la municipalité de Galfingue ne peut, ni accepter, ni approuver des agissements déplacés et propos inconvenants qui dépassent les compétences de certains individus.

A cet effet, une argumentation complète et documentée qui relate les faits et les événements de 2009 à ce jour a été remise au Maire de Heimsbrunn.

Compte-tenu de la mise en œuvre et de la délibération prise par la Commune de Galfingue le 06 décembre 2010 pour la fusion des 2 CPI avec la création d'un SIVU, jamais suivi d'effet par la municipalité de Heimsbrunn, le Maire de Galfingue se refuse à être le « fossoyeur » de cette convention.

Dans ces conditions, il n'est pas question pour les élus de Galfingue de cosigner toute rupture ou résiliation de ladite convention dont la responsabilité seule appartient au Maire de Heimsbrunn.

C'est ainsi que celle-ci a été dénoncée par ce dernier avec effet immédiat selon courrier recommandé avec accusé de réception du 26 février 2015.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Juin 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2015

2° CHASSE COMMUNALE 2015 – 2024

2.1. Avis rendus par la Commission Communale Consultative Communale (4C) du 1^{er} juin 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la cession de bail à la Société Civile de Chasse du Limberg ;
- Accorde l'agrément aux 5 permissionnaires suivants :
FOLZER Albert
FOLZER Didier
HERMANN Joël
HAUSS Luc Jean
SEEL Bernard.

2.2. Demande d'agrément de deux gardes-chasse

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'agrément des 2 gardes-chasse :

- M. René MORITZ demeurant 7, rue des Merles à BERNWILLER
- M. David BERGER demeurant 13, rue de Provence à ILLFURTH.

2.3. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier

M. Denis DRESCH domicilié à ORSCHWIHR est désigné comme estimateur des dommages causés par le gibier.

3° VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS – EXERCICE 2015 – PAR M2A

3.1. Approbation du dispositif 2015 -2020 et affectation de la subvention 2015

3.2. Autorisation à donner au Maire pour la signature de la convention de financement

M. le Maire informe l'assemblée que par délibération du 30 mars 2015, le Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération(M2A) a décidé de reconduire le dispositif de fonds de concours à destination des communes pour la période 2015-2020, mis en place le 17 décembre 2010.

La dotation réservée à notre commune au titre de 2015 est fixée à 4 000 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter cette dotation à la réfection des chemins ruraux et autorise le Maire à signer la convention de financement avec Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

4° RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : Nomination du coordonnateur communal

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Le dernier recensement ayant eu lieu en 2011.

Mme Michelle KOENIG, Rédacteur Territorial, Secrétaire de Mairie est désignée comme Coordonnateur Communal.

Elle sera assistée dans cette fonction par Mme Nathalie LABIGANG en tant que coordonnateur suppléant.

Il reste à recruter 2 agents recenseurs.

5° DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »

5.1. Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace - Région Alsace – Agence de l'eau Rhin-Meuse

Mme Marie-Claire ABRAMATIC présente ce point.

Lundi 13 avril 2015 a eu lieu dans notre salle polyvalente une réunion animée par l'association FREDON Alsace pour la mise en place d'un plan visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et à les remplacer par des techniques alternatives.

Cette présentation est la **première démarche** de notre demande communale pour tendre vers le « **zéro pesticide** ».

La **deuxième démarche** serait la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux entre la Commune et la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La signature de la charte va ainsi permettre de participer aux éditions bisannuelles de l'opération d'attribution de distinctions « Commune nature » dont la prochaine se déroulera en 2016, pour l'obtention des « libellules ».

6° CHARTE INTERNE « MAPA » : Avis rendus par la Commission

Le Maire rend compte des avis rendus par la Commission concernant 2 dossiers :

6.1. Aménagement de la place Trivier-Fernandez

Le Maire rappelle que suite à la première consultation déclarée sans suite, un nouvel appel d'offres a été lancé avec 2 lots séparés :

La commission MAPA s'est réunie le 18 mai 2015 et a donné un avis favorable pour l'attribution des lots :

- **Lot n° 1** : Terrassement – VRD – ELECTRICITE attribuée à la SAS Thierry MULLER de GEISPOLSHHEIM pour un montant HT de 27 878.30 € (33453.96 € TTC)
- **Lot n° 2** : Mobilier Urbain – Fontaine attribuée à la Sàrl ZANCHETTA de VILLAGE-NEUF pour un montant HT de 25 320.26 € (30384.31 € TTC).

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cet avis.

6.2. Acquisition d'un véhicule communal

Le Maire informe qu'un appel d'offres public a été lancé en mai 2015 auprès de 3 concessionnaires de véhicules.

La commission MAPA s'est réunie le 22 juin 2015 et a émis un avis favorable pour l'acquisition auprès de l'agence VALDAN Frères à WITTELSHEIM (Concessionnaire RENAULT) d'une camionnette MASTER pour un total TTC de 23 300 € auquel montant il faut rajouter le montage de gyrophares pour 474.20 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cet avis.

7° AMENAGEMENT DE LA PLACE TRIVIER-FERNANDEZ : Autorisation pour demande de subvention auprès de la M2A pour la mise en place d'un abri bus.

M2A versera à la Commune une participation de 2 000 € correspondant au montant forfaitaire attribué par arrêt (2 000 €) permettant de faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

8° REVISION DU POS EN PLU : Attribution du marché d'études

Le Conseil Municipal valide le choix du Bureau d'Etude OTE INGENIERIE pour le marché d'études pour un montant de 30 050 € HT (36 060 € TTC) et autoris le Maire à signer tous les documents y afférents.

9° AUTORISATIONS D'URBANISME avec la Ville de Mulhouse

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L421-1, L421-3, R421-2, R421-12, R421-26, R421-27 et suivants ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de soumettre à déclaration préalable les clôtures sur l'ensemble du ban communal,
- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du ban communal.

10° DIVERS

Plan Climat : Transition Energétique

A l'initiative de M. Jo SPIEGEL, Commissaire à la transition énergétique, un **club des communes pour la transition énergétique** va être créé.

La première réunion aura lieu en septembre 2015.

Affaire Sylvain JENNY/Commune

Le Maire informe l'assemblée que l'arrêt a été rendu le 13 avril 2015 par la Cour d'Appel de COLMAR. Il s'agit d'une décision confirmant le jugement de première instance. La Cour souligne notamment que M. JENNY n'établit aucun manquement de la commune aux obligations découlant du bail et que l'intéressé ne rapporte pas davantage la preuve de ce que la commune ait porté atteinte à la biodiversité et au petit gibier en ne respectant pas la convention signée en 2009.

M. JENNY est condamné aux dépens d'appel ainsi qu'à payer à la commune une somme de 1 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Cette somme revient en définitive à notre assurance qui supporte les frais de la procédure.

Arrêté Préfectoral n° 2015103-0009 du 13 avril 2015

Information : cet arrêté fixe des prescriptions additionnelles à l'arrêté préfectoral du 26 juin 2003 portant autorisation du système d'assainissement du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne et de la station d'épuration de SAUSHEIM.

Cet arrêté est affiché en Mairie pendant une durée d'un mois.

Mise en œuvre d'une chaufferie BIOMASSE

L'étude de faisabilité faite par le Bureau d'Etudes VITO CONSEILS a été réceptionnée en Mairie, et est en phase de relecture à la Région.

9 bâtiments communaux sont pris en compte dans cette étude.

HALTE AU BRUIT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, moins 1 voix Contre, adopte les horaires suivants, **applicable à compter du 1^{er} août 2015** :

- Du lundi au samedi : 8 H 30 / 12 H 30 – 13 H 30 / 19 H 30
- Les jours fériés : 9 H / 12 H
- Interdit le dimanche.

Fête de Noël 2015

En raison des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, la fête de Noël :

- des personnes âgées aura lieu le samedi 12 décembre à partir de 11 H 30
- des enfants du village : le vendredi 11 décembre en fin d'après-midi.

Périscolaire

Plusieurs interventions du Maire avec les services M2A ont été nécessaires pour garantir l'accueil des enfants dans le nouvel espace Périscolaire, sans liste d'attente comme cela avait été annoncé au préalable. En effet, dans la DSP (Délégation de Service Public) la capacité d'accueil des enfants était limitée à 24 ! Finalement une solution a pu être trouvée pour augmenter la capacité d'accueil.

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

L'information est apportée par le Maire des principales dispositions de ce projet de loi et propose au Conseil Municipal le vote d'une motion indiquant le mécontentement et l'exaspération grandissante de nombre d'élus.

En effet, depuis maintenant deux années de débats, une mobilisation générale s'élève contre ce projet de loi qui vise à bouleverser le paysage de l'organisation territoriale française.

Ainsi, les élus de la Commune de GALFINGUE dénoncent de façon unanime plusieurs des propositions contenues dans le projet de la loi NOTRe (en référence à l'article extrait de la revue « 36 000 communes »), redoutant les effets suivants :

- Réduire à néant la clause générale de compétences des communes ;
- Organiser le démantèlement progressif des compétences au profit de l'intercommunalité ;
- Donner la possibilité pour un EPCI de décider, à la majorité qualifiée de l'unification des impôts communaux ;
- Proposer la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- Réviser une nouvelle fois les schémas départementaux de la coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- Fixer arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- Augmenter le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- Supprimer le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- Supprimer la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- Supprimer les syndicats et syndicats mixtes ;
- Etendre la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

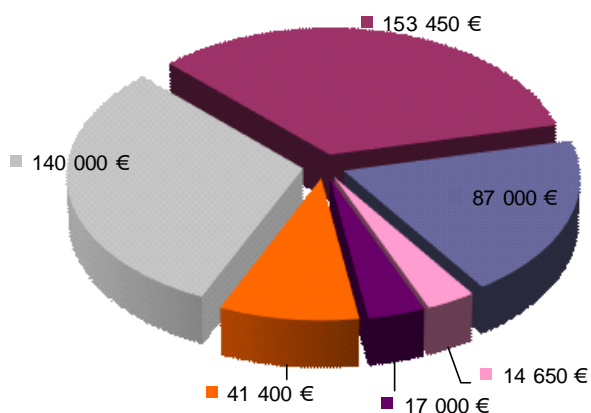
Le fin du fin reste tout de même la baisse des dotations aux collectivités.

Faire toujours mieux avec moins...

A cela s'ajoute le fait que les charges transférées de l'Etat aux communes sont insupportables : les temps d'activités périscolaires, l'instruction des droits du sols...

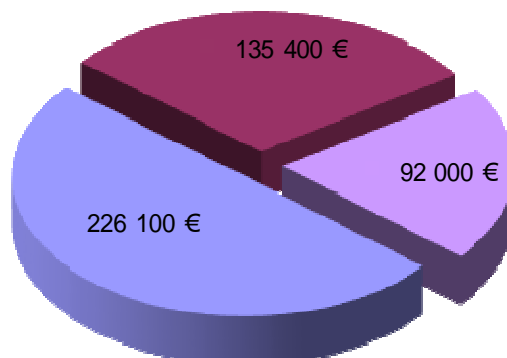
BUDGET 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 453 500 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de la gestion courante
- Charges financières
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

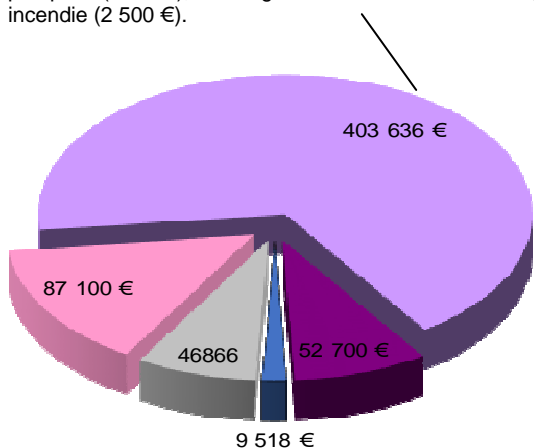
RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 453 500 €



- Impôts et taxes
- Dotations et compensations de l'Etat
- Autres recettes

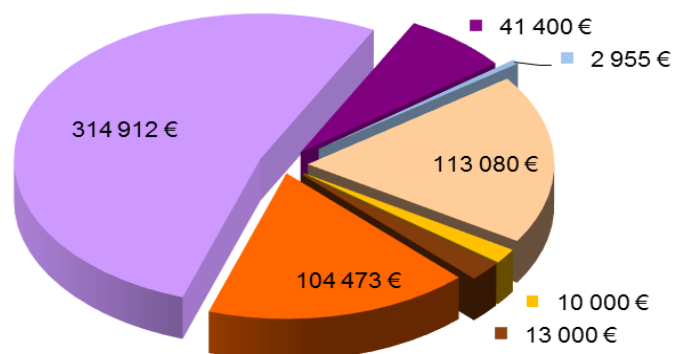
DEPENSES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 599 820 €

Travaux de bâtiment et aménagement divers dont : grange dîmière (222 000 €), centrale de chauffe (70 000 €), place Trivier-Fernandez (96 786 €), éclairage public (1 350 €), périscolaire et pompiers (6 000€), aménagement des chemins ruraux (5 000€), poteaux incendie (2 500 €).



- Immobilisations incorporelles
- Acquisitions diverses
- Travaux de bâtiment et aménagement divers
- Remboursement d'emprunts et dettes
- Dépenses imprévues

RECETTES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 599 820 €



- Subventions
- Remboursement TVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Excédent d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Cession de terrain

NAISSANCES :

- 05.01.2015 : Sacha BIENKO
Fils de Charlotte IGERSEIM et de Baptiste BIENKO
- 27.01.2015 : Lyse REMY
Fille de Peggy RAUB et de Patrick REMY
- 05.06.2015 : Martin CZAJA
Fils de Virginie SEHER et de Grégory CZAJA
- 16.07.2015 : Annamaria KABUSS
Fille de Viktoria EZIAS et de Michaël KABUSS

**DECES :**

- 21.03.2015 : Fernand HITTER à l'âge de 89 ans
- 13.04.2015 : Ennio DE GROSSI à l'âge de 81 ans
- 14.04.2015 : Anne-Marie SCHNEBELEN née KUNTZ à l'âge de 87 ans
- 20.05.2015 : Marie Madeleine LANG née SCHNEBELEN à l'âge de 80 ans
- 19.07.2015 : Maria JUNCKER née RIEGEL à l'âge de 95 ans

URBANISME**PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES A :**

- M. ZIGMANN Vincent, au 7 rue des Bleuets,
Clôture grillagée avec portillon (10.11.2014)
- M. MOSER Ludovic, 11 rue des Bleuets
Construction d'une maison accolée (17.04.2015)
- M. MOSER Jérémy, 9 rue des Bleuets
Construction d'une maison accolée (17.04.2015)
- M. RUHLMANN Fabien, 3 rue des Coquelicots
Construction d'une maison (16/10/2014)
- M. CZAJA Grégory, 6 rue des Bleuets
Mise en place d'une clôture grillagée (06.05.2015)

**INFORMATIONS****RECENSEMENT
DE LA POPULATION 2016**

A Galfingue, le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. A cet effet, la commune recrute deux agents recenseurs. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au secrétariat de la Mairie.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

A l'occasion des vacances, la gendarmerie reconduit l'Opération Tranquillité vacances.

La gendarmerie, dans le cadre de sa mission assure des passages fréquents sur les domiciles signalés.

Les particuliers amenés à quitter leur domicile peuvent signaler leur absence à la gendarmerie de Lutterbach. Tél. 03 89 52 12 12.



LOGEMENT MAISON RIMELEN

A louer : 1 appartement situé au 4 rue du Gal de Gaulle, type F3 au RDC,
environ 73 m2, cuisine équipée, chauffage électrique,
1 garage.
Loyer 641,20 € + charges.
Libre 1er octobre 2015.

NIDS DE GUEPES

Les sapeurs pompiers vous informent qu'ils traitent les nids de guêpes. Pour cette intervention, veuillez faire le 18.

DATES A RETENIR

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Mercredi 16 décembre 2015

BALAYAGE MECANISE :

Mercredi 18 novembre 2015

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

MARCHE AUX PUCES :

Dimanche 20 septembre 2015

COCHON A LA BROCHE :

Samedi 26 septembre 2015

BIBLIOTHEQUE : PORTES OUVERTES

Vendredi 11 septembre à partir de 18 h

EXPOSITION PHOTOS :

Week-end du 14 et 15 novembre 2015

FETES DE NOEL :

Enfants : vendredi 11 décembre 2015

Personnes âgées : samedi 12 décembre 2015

Cette année la fête de Noël sera exceptionnellement un samedi en raison des élections régionales qui se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre.

HALTE AUX BRUITS

Attention les horaires changent à compter du 1er août 2015 :

Du lundi au samedi :

- 8 h 30 / 12 h 30
- 13 h 30 / 19 h 30

Les jours fériés :

- 9 h / 12 h

Interdit le dimanche

Mairie de Galfingue
9 rue du 25 Novembre
68990 GALFINGUE

Courriel :

mairie@galfingue.fr

Tél. Mairie : 03 89 81 99 12

Fax : 03 89 81 86 29

Tél. de M. le Maire : 03 89 81 85 39

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16 h à 19 h,

Mercredi de 10 h à 12 h,

Vendredi de 14 h à 16 h.

Veillez à bien respecter ces horaires pour permettre le travail du secrétariat

Heures de réception du Maire :

Le lundi sur rendez-vous.

Les adjoints se tiennent à votre disposition sur demande.

JOURNEE CITOYENNE 2015



Cette année encore, notre journée citoyenne a été un grand succès grâce à un taux de participation des plus importants à l'échelle de la M2A dont notre commune peut être fière !

Mais au-delà du travail accompli, elle reste un moment privilégié pour resserrer les liens entre les nouveaux habitants très impliqués cette année et les plus anciens ce dont nous nous félicitons.

Bravo à toute la jeunesse présente, elle nous encourage à plus de citoyenneté renouvelée d'année en année...

Chantier N° 1 : Nettoyage de l'église

Chantier N° 2 :



Chantier N° 3 :
Plantations « grange d'âmière »

Chantier 4 :



Chantier N° 5 :
Ecole

Chantier N° 6 :
Plafond chaufferie
et presbytère



Fleurissement

Chantier N° 7 : Vernissage boise-
ries au RDC du presbytère



Chantier N° 8 :
Pompiers



Salle polyvalente



Chantier N° 9 : Signalisation
et panneaux brise-vue



Chantier N° 10 : Crepissage



Chantier N° 11 : Bibliothèque



Chantier N° 12 : Bancs et auges



Chantier N° 13 : Prairies fleuries



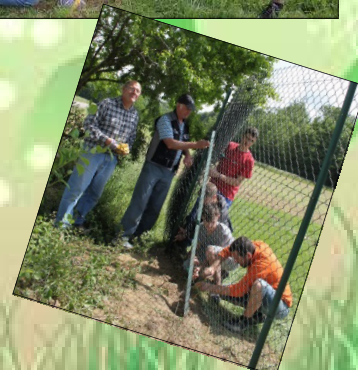
Chantier N° 14 : Atelier enfants



Chantier N° 15 : Intendance



Terrain de tennis





OPERATION TULIPES A CŒUR 2015

Remerciements de l'équipe médicale du Professeur Hénon.



« L'Édition 2015 de l'opération « Tulipes à Cœur » est maintenant terminée et comme d'habitude nous avons pu compter sur vous.

Après 26 éditions, même si nous constatons que depuis environ 4 ans notre traditionnelle vente de tulipes dans le cadre de l'Opération "Tulipes à Cœur" ne progresse plus, nous vendons néanmoins presque 43 000 bouquets de tulipes en 3 jours, ce qui reste un très bon score.

L'autorisation de vendre dans votre commune a confirmé une fois de plus votre intérêt pour notre programme de recherches et nous aidera à aller de l'avant dans nos travaux concernant certaines formes de cancer et de leucémies, et l'infarctus du myocarde, contribuant ainsi, nous l'espérons, à sauver de nombreuses vies.

Nous vous remercions chaleureusement de votre indéfectible soutien et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

P/ Professeur Ph. HENON

Directeur de l'IRHT »

Pour Galfingue, cette année toujours un bon accueil et une recette très honorable. Nous avons collecté 905 euros pour cette année 2015.

Encore **MERCI** à tous !

PLAN CANICULE

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée vivant à domicile pensez à vous inscrire sur le registre de la Mairie.

Les personnes inscrites bénéficieront d'une attention particulière.

Quelques réflexes à adopter :

- ⇒ mouiller son corps et se ventiler,
- ⇒ Maintenir sa maison au frais,
- ⇒ Donner et prendre des nouvelles de ses proches,
- ⇒ Boire régulièrement de l'eau.

En cas de malaise, appelez le 15.

OPERATION BRIOCHES

L'APAEI du Sundgau (Association des Parents d'élèves et Amis de l'Enfance Inadaptée) dont le siège est à Dannemarie organise comme chaque année cette opération au mois de septembre.

Par avance, l'association remercie les bénévoles qui s'impliquent et les donateurs pour l'accueil.

L'équipe des " Galfmaïdla " court pour notre village et surtout pour la bonne cause !

A l'occasion de la seconde édition de la course « Les Mulhousiennes », une petite équipe d'une vingtaine de joggeuses s'est constituée dans le village. Leur nom : les Galfmaïdla !!

Cette course de 5 km dans le centre de Mulhouse aura lieu [le 27 septembre](#) et a pour but de sensibiliser aux cancers féminins. Mais attention, petite particularité, elle n'est ouverte qu'aux dames !! Les messieurs peuvent participer à l'organisation... Mais pas plus !!

Victime de son succès les inscriptions pour la course sont closes pour cette année car les 4000 places ont d'ores et déjà été réservées sur internet.

Cependant, nous invitons tous ceux ou celles qui le souhaitent à nous rejoindre pour les entraînements !! Et là, les gars sont les bienvenus !! Confirmé(e) ou débutant(e), pas de soucis, le seul critère est de nous retrouver pour le départ en tenue de sport et motivée !!

Donc rendez-vous chaque [mercredi soir à 20h](#) devant la salle polyvalente et ce jusqu'au [27 septembre](#).

Bon été à tous et footinguez bien.

Elisabeth Schuller

Capitaine des Galfmaïdla !!



L'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le Conseil Municipal a prescrit, le 1^{er} décembre 2014, la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Le PLU permettra de répondre aux enjeux communaux, d'intégrer les évolutions de la réglementation et de réfléchir à des projets pour notre commune.

Le PLU, qu'est-ce que c'est ?

Un outil de planification

C'est un outil qui sert à **organiser l'aménagement du territoire communal** pour les 10 à 15 prochaines années.

Il couvre l'intégralité du territoire communal et délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles. En fonction de ce classement, il définit ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire et dans quelles conditions.

L'expression d'un projet communal

Cette définition des zones et du règlement n'est pas établie aléatoirement mais sur la base d'un projet communal qui doit permettre de répondre aux besoins de développement de la commune tout en assurant la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le PLU doit être conforme au cadre législatif (lois "Solidarité et Renouveau Urbain", "Urbanisme et Habitat", "Grenelle", "pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové", et la récente loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) et aux orientations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Agglomération Mulhousienne.

Ces documents imposent notamment d'intégrer dans le projet communal 3 grands principes :

- équilibre entre espaces naturels ou agricoles et espaces bâtis,
- diversité des fonctions (habitat, économie, services, équipements, ...) et mixité sociale,
- économie de l'espace, maîtrise des besoins de déplacement et préservation de l'environnement.

De quoi se composera le PLU ?



DOCUMENT EXPLICATIF

Le rapport de présentation comprend un diagnostic détaillé du territoire permettant d'en identifier les enjeux, d'expliquer les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.



DOCUMENT POLITIQUE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime le projet général de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.



DOCUMENT REGLEMENTAIRE

La traduction règlementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires :

- le plan de zonage, qui délimite les différentes zones,
- le règlement particulier à chaque zone,
- les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'aménagement de certains secteurs.



DOCUMENT INFORMATIF

Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLU comme les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau potable et d'assainissement;...

Qui sont les acteurs du PLU ?

Les élus ont l'initiative et la responsabilité de la conduite de l'élaboration y compris des modalités de concertation. Ce sont eux qui ont le pouvoir de décision sur les choix politiques qui engagent l'avenir du territoire.

Le bureau d'études a été retenu pour accompagner les élus et élaborer les pièces du dossier.

La population est associée à la démarche d'élaboration du PLU dans le cadre de la concertation. Il n'y a pas de cadre imposé à cette concertation, les élus sont libres d'en définir les modalités.

Les personnes publiques associées – le regard institutionnel : certaines institutions sont associées à l'élaboration du document (l'Etat, le SCoT de l'Agglomération Mulhousienne, la Région et le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie...)



La concertation

La procédure d'élaboration d'un PLU prévoit que les habitants de la commune soient associés à son élaboration.

L'information

Au fur et à mesure de l'avancement des études une information sera réalisée au travers du bulletin communal et sur le site internet de la commune.

L'échange

La parole sera donnée aux habitants au travers d'un protocole défini par les élus :

- L'affichage de panneaux d'information en mairie,
- La tenue de deux réunions publiques,
- Un registre d'observations qui permet de recueillir les remarques de la population sur les documents qui seront mis à disposition en mairie au fur et à mesure de leur validation.

Un registre vous est d'ores et déjà accessible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques concernant l'élaboration du futur PLU de Galfingue.



A vélo autour de Mulhouse

L'édition 2015 de la carte des aménagements cyclables vient de sortir.

Ces cartes sont à votre disposition à la Mairie, sur le présentoir de l'entrée. La carte est également téléchargeable sur le site internet <http://www.mulhouse-alsace.fr/fr/velo>

TRANSPORT EN COMMUN

Des modifications ont été réalisées sur l'organisation de la desserte du secteur ouest de l'agglomération par la mise en place de nouvelles navettes, notamment en liaison avec l'ouverture d'IKEA à Morschwiller et d'autre part pour la navette UNIVERSITE-HOPITAL (ligne 31).

D'autre part une extension du service FILEA est prévue. Des flyers SOLEA seront distribués pour préciser cette information.

De même, vous pouvez demander en Mairie, la nouvelle plaquette d'information de transport dédié aux personnes à mobilité réduite, le service DOMIBUS.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Lors du dernier ramassage de juin 2015, un certain nombre d'anomalies ont été constatées notamment un volume très important de déchets. Il est rappelé que le volume accepté est de **1m3 par foyer**.

Ceux-ci étaient déposés à même le sol (comme des piles d'assiettes) ce qui ne facilite pas la reprise, des planches avec de nombreux clous qui pourraient être tapés afin de présenter moins de risques à la préhension par les ripeurs. Ces dernières pourraient être ligaturées et non pas en vrac.

Les meubles où éléments doivent être démontés pour ne pas excéder un certain poids (port de charges des agents) et encombrement compatible avec la largeur de la trémie du camion soit 1,60 m.

Quelques rappels sur la nature des déchets déposés :

- ⇒ les boîtes en métal, cannettes en aluminium, bombes d'aérosol, papier/carton, flacons, briques alimentaires, prospectus, etc... doivent être déposés dans les conteneurs du SIVOM.
- ⇒ les habits et chaussures peuvent être déposés dans le conteneur du "Relais",
- ⇒ les déchets électriques et électroniques (**D3E**) sont interdits,
- ⇒ au même titre que les déchets risquant de détériorer la benne comme des poteaux métalliques, béton etc..
- ⇒ ainsi que les produits dangereux, phytosanitaires, solvants, peintures, explosifs, les piles, batteries, pneus, déblais/gravats, médicaments, déchets d'hôpitaux, déchets issus d'abattoirs ou assimilés, tout produits toxiques et/ou spéciaux

Soyons respectueux des acteurs de la collecte

Au fil des années, les usagers considèrent que la collecte trimestrielle est l'occasion de vider la maison de toutes sortes de produits sans limite de volume et les mêmes sont dépourvus de bon sens et respect pour les hommes qui doivent collecter. Des entreprises profitent de l'occasion pour se débarrasser de déchets de chantier, d'autres d'ordures ménagères.

On rappelle également que ces déchets encombrants peuvent être apportés toute l'année à la déchetterie des coteaux à Mulhouse Dornach aux heures d'ouverture.

Pour la collecte hebdomadaire des déchets, il a été également constaté une importante augmentation du volume des déchets qui nous donne l'impression que le tri n'est plus fait de manière aussi rigoureuse.

Nous en appelons à votre citoyenneté pour un tri plus sélectif.



ANNIVERSAIRES



**Maria JUNCKER a fêté ses 95 ans
le 30 janvier 2015**

Une journée particulière pour M. Julien BINDLER qui a fêté ses 90 ans le 31 janvier 2015.

M. BINDLER est entré au Conseil Municipal en 1953 et a été conseiller municipal jusqu'en 1965 puis a été Maire de 1971 à 2001.

Maire honoraire en 2002, il est membre de l'association des Anciens Maires actuellement présidé par M. Francis FLURY. C'est à ce titre qu'il a été particulièrement honoré par plusieurs anciens maires et l'équipe municipale actuelle représentée par le Maire, Christophe BITSCHENE et les adjoints, Françoise HANSER, Marie-Claire ABRAMATIC, Alphonse RAUB et Jean-Luc KARRER, à l'occasion de son 90ème anniversaire.

C'est dans une ambiance chaleureuse et avec la complicité d'Annette, son épouse que Julien a été fêté.

**Marie SCHNOEBELEN a fêté ses 85 ans
le 10 avril 2015**



**Alice DECK a fêté ses 80 ans
le 05 mai 2015**



**Suzanne BRINGEL a fêté ses 80 ans
le 09 juin 2015**



NOCES D'OR :

M. et Mme Jean-Paul KRAFFT le 28/06/2015

M. et Mme Claude ENGLER le 02/07/2015

Nous avons également fêté l'anniversaire de :

Blanche HITTER — 90 ans le 08 avril 2015



INAUGURATION DU PERISCOLAIRE le 10 avril 2015

Ce jour-là en fin d'après-midi, la Directrice du Péricolaire Lydia MARZANO, les animateurs et la plupart des enfants inscrits ont accueilli :

Le Président de M2A, Jean-Marie BOCKEL ;

La vice-présidente déléguée aux services aux familles et conseillère départementale, Josiane MEHLEN ;

Le président des Foyers Clubs d'Alsace, Patrick RAVINEL ;

Le Vice-président de la CAF, André BUBENDORF ;

René DANESI, Patricia SCHILLINGER ainsi que les élus de Galfingue et les habitants du village pour l'inauguration des nouveaux locaux du périscolaire, en fonctionnement depuis le 26 janvier.

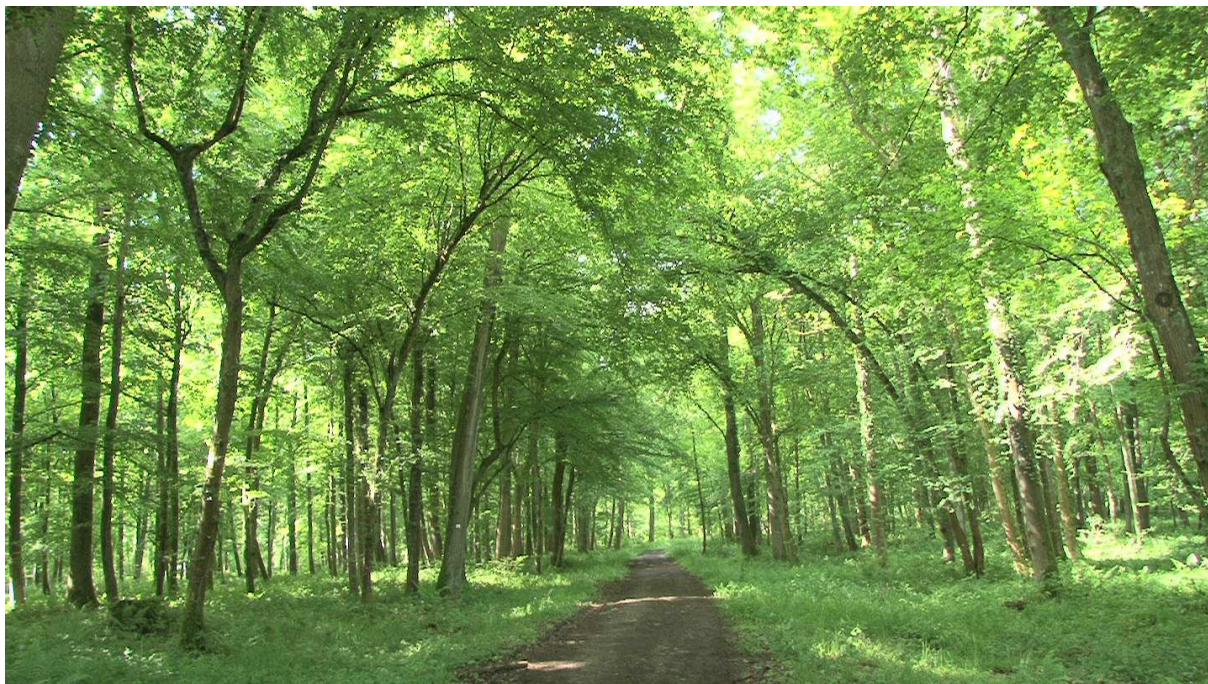


LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

MARCHE POPULAIRE :

Ce sont 803 marcheurs qui ont sillonné notre environnement cette année pour cette 26^e Marche Populaire. Le temps était idéal pour ce genre d'activité : pas trop chaud, pas de pluie



Comme c'était agréable de marcher dans la forêt de Bernwiller !

Ceux qui ont voulu se restaurer dans la nature ont trouvé de quoi se rassasier auprès du poste tenu par l'amicale des pompiers, tandis que les autres ont pu choisir entre deux menus différents à la salle polyvalente.

Ce fut, cette année encore, une très belle manifestation qui a permis beaucoup de retrouvailles pour les habitués, et de nouvelles rencontres pour d'autres

A noter : un téléphone portable a été trouvé sur le trajet et personne ne s'est manifesté à ce jour. Le téléphone est à la mairie de Galvingue et attend son propriétaire !

EXPOSITION PHOTOS ANCIENNES

Les 13, 14 et 15 novembre 2015

L'ALAG organise cette année sa traditionnelle exposition de photos anciennes qui a lieu tous les deux ans en alternance avec l'exposition de peinture.

Elle aura pour thème la guerre de 14-18 dans le secteur de notre village.

Elle est actuellement en cours de préparation et y participeront aux côtés de l'ALAG, la Section d'Histoire de la MJC de Spechbach le Haut, l'Association Vie et Patrimoine de Didenheim et l'Association Culture Racines et Patrimoine d'Ammertwiller.

Nous accueillerons à la salle polyvalente, les classes de l'école, le vendredi après-midi et le public le samedi après-midi de 14 h à 18 h et le dimanche de 10 h à 17 h.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'ALAG

Section TENNIS

La nouvelle saison est bien entamée maintenant ! Le court a été nettoyé lors de la journée citoyenne et il attend les joueurs !

Alors, si vous avez envie d'en profiter, vous pouvez toujours vous inscrire en vous adressant à la responsable : Colette Lenuzza, 03 89 81 98 39 ou osovana@aol.com

Nous vous souhaitons à tous un bel été et vous donnons rendez-vous en septembre pour la reprise de nos autres sections : gymnastique, bibliothèque et temps libre !

Section BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est dorénavant dans ses nouveaux locaux : au 2ème étage de la Grange Dîmière, au dessus du périscolaire .

Elle est accessible par la porte principale commune au périscolaire soit par:

- l'escalier intérieur sur les deux étages,
- l'ascenseur,
- l'escalier extérieur.



Vous serez accueillis par une équipe de 6 bénévoles dans un cadre agréable , lumineux et chaleureux. Ils pourront vous aider dans le choix des ouvrages mis à votre disposition .

Pendant la période juillet / août, une permanence est assurée

Vendredi 17 juillet et vendredi 31 juillet

Vendredi 14 août et vendredi 28 août

De 17 h à 19 h

A partir du mardi 8 septembre la bibliothèque sera ouverte 2 jours par semaine :

le mardi et le vendredi de 16 h à 18 h

Les enfants de l'école seront accueillis chaque mardi de 13 h 45 à 15 h 30.

Le **vendredi 11 septembre** une opération **PORTES OUVERTES** vous est proposée pour vous permettre de découvrir votre nouvelle bibliothèque **à partir de 18h.**

Pour tous renseignements concernant l'association et ses activités vous pouvez vous adresser au président Joseph DECK : 06 85 77 10 27 ou joseph.deck@wanadoo.fr

FEDERATION REGIONALE DES DECORES DU TRAVAIL D'ALSACE

Lors de la cérémonie du 1er mai à l'Élysée, le Président de la République a reçu une marqueterie réalisée par Maurice FISCHER.

Ce tableau imaginé et remis par Dominique REDOUTE, Président de la Fédération Régionale des Décorés du Travail d'Alsace, représente l'emblème et les valeurs de la Fédération Nationale des Décorés du Travail de France.



MERCI !

Comme vous avez pu le constater, des calvaires à différents endroits du village ont été rénovés :

- A l'entrée du village (vers Heimsbrunn),
- Rue de Hochstatt
- Sur le chemin d'Illfurth

Cette réhabilitation a été réalisée aux bons soins de M. Julien ERHART auquel nous adressons tous nos remerciements.



LE SAVIEZ-VOUS

Au bord du chemin reliant à travers champs, Galfingue à Illfurth se dresse une vieille croix en pierre. A sa base est écrit un texte :

« Calvaire érigé en avril 1893 à la mémoire des enfants :

Xavier CRAVE 9 ans

Augustin CRAVE 11 ans

morts tragiquement sur ce chemin d'Illfurth des mains de leur frère Auguste.

Le meurtrier est retrouvé noyé dans le canal près d'Illfurth.

Ils sont tous les trois enterrés au cimetière de Galfingue.

Qu'ils y reposent en paix.

C'était le 28 mars 1892. »



Voilà les détails :

Auguste CRAVE né en 1836 en Haute-Saône, marchand de bétail passe pour affaires à Galfingue. Il rencontre Anne-Marie née en 1842 fille de Antoine BAUER, marchand de porcs.

Auguste et Anne-Marie se marient le 15 octobre 1866 et restent à Galfingue.

De ce mariage naissent 9 enfants dont 1 seul atteindra la majorité, Auguste né le 24 mars 1869. Les autres disparaissent entre 13 jours et 1 an.

Anne-Marie meurt le 3 juillet 1875 à l'âge de 33 ans. Auguste CRAVE se remarie avec la sœur de son épouse défunte. Le 9 mars 1877, elle donne la vie à une fille, mais décède des suites de l'accouchement. Sa fille meurt à l'âge de 5 mois.

Sur les 10 enfants, il n'en reste qu'un seul qui a maintenant 8 ans.

Auguste CRAVE se remarie au plus vite avec l'institutrice de Galfingue Marie Sophie NEGEL née en 1845. Elle lui donne encore 7 enfants dont 2 survivront. Xavier et Augustin sont placés dans un pensionnat à HILSENHEIM dans le Bas-Rhin, en 1891 Xavier a 8 ans et Augustin 10 ans.

Auguste CRAVE décède le 17 janvier 1886 à l'âge de 50 ans, sa 3ème femme le suit le 14 juin 1888 à l'âge de 43 ans.

Au total, 17 ans de mariage et 17 enfants.

Le 29 mars 1892 sous un prétexte quelconque, Auguste (23 ans) cherche les 2 enfants à Hilsenheim. Ils descendent à la gare d'Illfurth pour rejoindre Galfingue.

C'est sur le chemin qui relie les deux villages qu'a lieu le drame. Auguste pris d'une crise de démence, tue par balle les deux enfants Xavier 9 ans et Augustin 11 ans.

Il se suicide aussitôt, il a été retrouvé mort dans le canal sur le ban d'Illfurth.

Cette triste histoire laisse dans les registres de la commune de Galfingue, trois mariages et vingt décès de 1866 à 1892.

Extrait de l'Almanach Sainte-Odile 1996

Françoise HANSER



INFORMATION

Dans le cadre opérationnel, nous utilisons à nouveau notre caserne située à côté de la salle des fêtes. Par conséquent, nous vous demandons de respecter et faire respecter l'**interdiction de s'arrêter et de stationner**, tout le long de la travée qui nous est réservée, jusqu'au début de la descente.

Si nous ne pouvons pas sortir le véhicule, cela sera **dommageable** au citoyen qui requiert nos services. Nous faisons donc appel à votre bon sens.



RECRUTEMENT

Dans la continuité de notre procédure de recrutement, nous vous rappelons que nous souhaiterions recruter de nouveaux sapeurs-pompiers, ce qui nous permettrait de faire perdurer votre corps, et donc de maintenir une réponse rapide et de qualité à votre demande de secours.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous comptons sur vous.

Contact

Ludovic EGLIN, chef de corps adjoint : ludoviceglin@gmail.com

Vous pouvez également vous **rendre à la mairie** qui saura vous rediriger